

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce FIA. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce FIA et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "A" THEAM F AGE 1 compartiment du FCP - THEAM F (FR0011466200)

FIA soumis au droit français

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : L'objectif de gestion du Compartiment est, sur une durée minimum de placement de trois mois, d'obtenir une performance égale à celle de l'indice de référence du marché monétaire de la zone euro, l'Euribor 3 mois, diminué des frais de fonctionnement et de gestion facturés au Compartiment.

Caractéristiques essentielles du Compartiment :

- L'indicateur de référence est l'Euribor 3 mois. Il correspond au taux effectif déterminé sur la base d'une moyenne pondérée de toutes les transactions au jour le jour exécutées sur le marché interbancaire de la zone euro par un panel de banques. Ce taux est publié quotidiennement par la Fédération Bancaire Européenne.
- Le Compartiment effectue principalement des opérations d'acquisition ou de cession temporaire de titres ainsi que des dépôts. Il peut également être investi en titres de créances de toutes natures qui bénéficieront lors de leur acquisition d'une notation émetteur minimale de catégorie «Investment Grade» et qui seront gérés à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de 0 à 0,5, et instruments du marché monétaire court terme libellés en euro et/ou en devises de la zone Euro. Le Compartiment peut aussi recourir à des instruments financiers négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré pour couvrir ou exposer le portefeuille.
- Le Compartiment pourra investir jusqu'à 100% de l'actif net dans ces types d'actifs.
- Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du Compartiment.

Autres informations :

- Durée minimum de placement recommandée : 3 mois.
- Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.
- Classification : Obligations et autres titres de créance libellés en euro.
- Périodicité de la valeur liquidative : quotidienne, à l'exception des samedis, dimanches, des jours fériés légaux en France, des jours de fermeture des marchés français (calendrier officiel d'Euronext) et du système TARGET. La valeur liquidative précédant une période non ouvrée tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour de la période non ouvrée.
- Les ordres de rachat de parts du Compartiment sont centralisés du lundi au vendredi à 13 heures et sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

Profil de risque et de rendement

Risque plus faible



Risque plus élevé



Rendement potentiellement plus faible

Rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

- Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FIA.

- La catégorie de risque associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

- La catégorie la plus faible ne signifie pas «sans risque».

L'investissement dans des instruments de type monétaire avec une volatilité très basse justifie la catégorie de risque.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

- **Risque de contrepartie :** lié à la capacité de la contrepartie sur les marchés de gré à gré à respecter ses engagements tels que le paiement, la livraison ou le remboursement.
- **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du compartiment y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	5,00%
Frais de sortie	Néant
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi.	
Frais prélevés par le FIA sur une année	
Frais courants	0,04% ^(*)
Frais prélevés par le FIA dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Les frais d'entrée et de sortie sont des maxima. Dans certains cas, ces frais sont moindres. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.

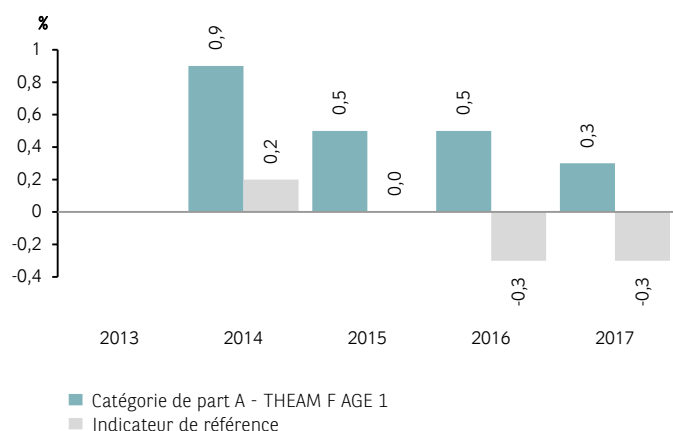
Cas d'exonération des frais d'entrée: souscriptions réalisées par les OPCVM dont BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est la société de gestion ou le gestionnaire financier par délégation.

(*) L'évaluation des frais courants se fonde sur les frais courants de l'exercice précédent clos en juin 2017. Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas :

- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le compartiment lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.
- les commissions de surperformance

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "Frais et commissions" du prospectus du FIA, consultable via le site Internet www.bnpparibas-am.com.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures ;
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion ;
- La part a été lancée le 29 octobre 2013 ;
- Les performances passées ont été évaluées en EUR.
- Le FCP a été créé le 24 juin 2013 ;

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
- Ce document d'informations clés pour l'investisseur (DICI) décrit un compartiment du FIA THEAM F, le prospectus et les rapports périodiques sont établis pour l'ensemble du FIA identifiée en tête du document.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FIA.
- Les DICI, prospectus et derniers documents annuels et périodiques du FIA sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite des porteurs de parts auprès de: BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris Cedex 09.
- La valeur liquidative du compartiment est disponible sur le site Internet www.bnpparibas-am.com.
- Pour obtenir des informations relatives aux autres parts du FIA, vous pouvez vous référer au prospectus du FIA.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de ce FIA peuvent être soumis à imposition. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès d'un conseiller fiscal.

Le compartiment a été agréé en France et est réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 9 février 2018.